

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-0480/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur divers matériels destinés aux festivités marquant le 10e anniversaire du parti (RPP)

n° 89-0480/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
19 avril 1989

Numéro JO
n° 8 du 30/04/1989

Date du numéro
30 avril 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement: Vu les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

vul l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977: Vu le décret n° 87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du gouvernement: Vu le Code général des Impôts, notamment en son article 21.12.08 paragraphe 11 Sur proposition du ministre des Finances et de l'Economie nationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier – Sont exonérés des taxes et surtaxes d'importation divers matériels, fournitures etc. d'une valeur totale de 8.933.600 FD destinés aux festivités marquant le 10e anniversaire du parti RPP. Art. 2

- Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

le directeur de cabinet pi.ISMAEL OMAR GUELLEH.